

GOUVILLE S/MER :
VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES
BUDGETS PRIMITIFS 2018 DE LA COMMUNE NOUVELLE

PREAMBULE

Cette année 2017 a été la première année de fonctionnement de la nouvelle communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

Dans le cadre de cette création, un certain nombre de compétences ont été transférées entraînant des conséquences financières tant sur la partie budgétaire du fonctionnement que de l'investissement. Nous avons envisagé lors du vote du BP 2017, que des décisions modificatives pourraient être nécessaires au cours du 2^{ème} semestre de l'année : de fait ont été votés :

- Le transfert du budget annexe du lotissement artisanal (y compris l'emprunt)**
- Le transfert du budget annexe de la maison médicale (y compris l'emprunt)**
- la somme de 42 000 € en attribution de compensation le 29/11/2017 suite aux conclusions de la CLECT transmises aux communes**

On peut voir une importante baisse dans les prévisions « remboursement emprunts tant pour la partie capital en investissement (107 330 €) que pour la partie intérêt en section de fonctionnement (38 395 €) du fait des emprunts transférés à la CMB, notamment l'emprunt de 650 000 € pour la maison médicale.

De fait, la dépense au titre des attributions de compensation est corrigée des transferts d'emprunts et la somme de 79 000 € est inscrite en dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 (au lieu de 42 000 € versé en 2017).

L'année 2018 sera celle des ajustements de ces attributions de compensations au regard de la nouvelle compétence GEMAPI, à l'issue de l'évaluation de la CLECT.

Mais cette première année de fonctionnement de la CMB, mettant en évidence des risques budgétaires et financiers, a notamment conduit la collectivité à activer son levier fiscal et augmenter les produits ménages communautaires. Ainsi les taux de fiscalité ont été augmentés de 17 %.

Une réflexion municipale doit alors être menée dans le cadre de l'impact pour nos contribuables et l'éventuelle possibilité de neutraliser cette augmentation en baissant nos taux municipaux. Ainsi il vous sera proposé de réviser les taux communaux, tout en gardant en mémoire les évolutions règlementaires et les nouvelles dispositions en cours d'application par les services de l'état en matière d'un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation.

L'année 2018 est par ailleurs, la dernière année prévoyant un maintien des dotations basées sur l'année de référence 2015, dans le cadre de la création de la commune nouvelle. Ces dérogations semblent reconduites dans le cadre de création de nouvelle commune nouvelle...laquelle commune nouvelle devant être créée avant le 01/01/2019.

ANALYSE

Comme cela était prévu au budget primitif 2017, d'importants travaux de protection de la frange littorale ont pu être réalisés représentant la somme de plus de 800 000 € (dont 150 000 sont inscrits en RAR). Nous espérons une aide de l'état de 60 à 80 % mais nous n'avons obtenu que 35 %. Toutefois, cette importante opération a pu être réalisée sans emprunt en 2017 et semble permettre d'espérer les résultats attendus, les fortes marées et conditions météo défavorables de cet hiver n'ont pas altéré les géotubes mis en place. Nous prévoyons la somme de 100 000 e pour l'année 2018 (hors RAR) afin de poursuivre le rechargement de sable nécessaire dans le cadre de notre engagement d'entretien des ouvrages et d'assurer les éventuelles réparations qui s'avèreraient nécessaires sur les ouvrages en place.

Cette année 2017 a également été celle de la réalisation du lotissement de la Jeannerie, zone d'habitat mixte avec 8 logements HLM en cours de construction et 12 terrains à bâtir, aujourd'hui viabilisés et dont 6 sont déjà vendus et 1 retenu par une option. Cette opération s'inscrit dans la démarche politique de la commune d'encourager les jeunes à rejoindre notre territoire et ainsi maintenir nos services à la population et principalement ceux destinés à l'enfance et la petite enfance.

La plupart des autres gros investissements prévus pour l'année 2017 connaissent un report et on les trouvera inscrit dans les prévisions de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT COMMUNE :

D'une manière générale, les prévisions de dépenses de fonctionnement inscrites pour l'année 2018 ne connaissent que peu de variantes par rapport aux mêmes prévisions de l'exercice précédent. La municipalité maintient son effort de gestion maîtrisée des charges réelles.

Dans le chapitre « charges à caractère général », une première lecture montre des prévisions 2018 pour un montant de 713 000 € à rapprocher du montant réalisé en 2017 de 514 000 €:

- **Le report de la prévision de dépenses au compte des travaux France Telecom expliqué par les travaux d'effacement de la rue du 28 juillet 1944 représentant 76 000 €**
- **pas mal de travaux en régie prévus (100 000 €) notamment pour la participation à la construction de la halle visiteurs du moulin**

En dehors de ces points, pas d'augmentation particulière prévue.

Le chapitre « charges de personnel », qui représente à peine 30% des charges de fonctionnement, inscrit une baisse considérant le départ à la retraite d'un agent, que la municipalité ne souhaite pas remplacer, et certains agents aujourd'hui transférés à la CMB étaient encore payés par la commune (et la CMB remboursait la commune).

Il est important de souligner les nombreux travaux faits en régie sur notre territoire à rapprocher là encore d'une maîtrise des charges par la municipalité.

Dans le chapitre « autres charges de gestion courantes », il est à noter :

- **la participation de 86 599 € au budget annexe de la Chantelourie pour venir couvrir le déficit de presque 7 000 € et prendre le relais de la recette attendue au titre de la PVR, comme nous le verrons plus tard dans le zoom de ce budget annexe, ainsi proposé à la clôture**
- **48 000 € prévus en 2017 mais non réalisés donc reportés sur cet exercice 2018, dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux de la rue du 28 Juillet 1944**
- **La suppression de dépense de 9 000 € de reversement de taxe de séjour et pourcentage des recettes de locations des gîtes**
- **La suppression des dépenses de 21 000 € aux Bulotins et 51 000 € à la micro crèche de reversement d'allocations versées à la commune par la CAF**
- **Ces suppressions du fait des transferts de compétences à la CMB**

Enfin, on notera une baisse au chapitre des charges financières, compte tenu des transferts d'emprunts à la CMB, mais qu'il faut rapprocher de la nouvelle AC, comme expliqué plus haut.

Une réserve de presque 50 000 € est inscrite au compte 678, identique à celle inscrite en 2017.

Du côté des recettes de fonctionnement, une première lecture laisse apparaître une baisse des « produits de services », celle-ci s'explique par des recettes exceptionnelles en 2017, en l'occurrence les remboursements par la CMB des traitements de certains agents et des polices d'assurance des bâtiments devenus communautaires, les transferts n'ayant pas été exécutés dès le début de l'année 2017. Ceux-ci ayant été régularisés, les contrats aujourd'hui transférés à la CMB, ces remboursements ne sont plus à

attendre, mais les charges relatives s'en trouvent d'autant baissées pour la commune.

Les recettes au titre des « impôts et taxes » prévoient une baisse du montant des taxes locales. Comme cela a été présenté en préambule, considérant la hausse des taux communautaires, il est proposé de baisser les taux communaux et d'inscrire la somme de 628 000 € contre 648 000 € réalisées en 2017 et considérant l'augmentation des bases de ce produit fiscal. Ainsi il est proposé les taux :

- TH = 11.64 %
- TFB = 11.80 %
- TFNB = 21.99 %

La perte de recettes, considérant la baisse des taux proposés et considérant l'augmentation des bases, représente environ 50 000 €.

On peut voir aussi disparaître l'attribution de compensation fiscale prévue par la CMB et déjà non réalisée en 2017 ; cette somme avait été inscrite avant de connaître le rapport de la CLECT et de rapprocher cette compensation fiscale des AC dues par la commune à la CMB au titre des charges de fonctionnement transférées à la CMB.

Le chapitre « dotations et subventions » prévoit le maintien des dotations (qui nous ont été notifiées) et reste prudent sur les autres recettes attendues non notifiées (différentes compensations). La recette de 33 000 € reçue de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour la micro crèche est supprimée, comme elle a été supprimée dans les dépenses en reversement à la structure, du fait de la compétence transférée, de même il est à rappeler l'exceptionnelle recette reçue en 2017 d'un montant de presque 73 000 € dans le cadre du transfert du lotissement artisanal.

On peut voir une nouvelle augmentation des recettes attendues au titre des revenus de nos immeubles, avec la somme de 253 000 €, du fait de l'augmentation du coût de location foncière par le budget du camping et des recettes des locaux « ancienne presse » dorénavant versées au budget principal.

Il est important de noter que cette section de fonctionnement ne prévoit pas d'augmentation disproportionnée de nos charges par rapport à l'évolution de nos recettes, ce qui entrainerait un tassement de la capacité d'auto-financement.

SECTION INVESTISSEMENT :

Les principaux postes de dépenses d'investissement envisagés en cette année 2018 :

- ✓ 20 000 € prévus pour un fond de concours auprès de la CMB pour mener les études préalables à la construction d'un gymnase
- ✓ 213 100 € de participation à payer au Département pour l'opération travaux de voirie de la première moitié de la rue du 28 juillet 1944
On retrouvera également la somme en dépenses de fonctionnement pour ce qui concerne les dépenses d'effacement de TELECOM (+ de 50 000 €) et 48 000 € à régler au SDEM
- ✓ 290 000 € pour des acquisitions de terrains dont 200 000 € pour l'acquisition du terrain destiné à un projet de résidences seniors et 60 000 € pour l'acquisition du terrain à Boisroger destiné à la réalisation d'un lotissement et 30 000 € pour divers autres terrains
- ✓ 110 000 € pour une « réserve foncière commerciale », il s'agit du projet d'achat de l'ancien U. Ce bâtiment pourrait concerner une double opération : la création d'une maison des artistes et la rénovation d'un logement en centre bourg destiné à la location
- ✓ 34 957 € à reverser au budget « zone commerciale » pour l'acquisition de l'assiette foncière des 2 futures cellules commerciales (galerie marchande)
- ✓ 15 000 € pour implanter de nouvelles cavurnes aux cimetières
- ✓ + de 7 000 € pour des travaux de rénovation des logements de Boisroger
- ✓ 12 000 € pour de la signalétique et l'opération de numérotation des habitations de Boisroger
- ✓ Presque 110 000 € pour des nouveaux matériels considérant l'engagement au zérophytosanitaire et notamment l'acquisition d'une balayeuse
- ✓ 18 000 € pour l'achat d'un nouveau camion benne
- ✓ 19 400 € pour l'implantation de nouvelles bornes électriques sur l'aire campings cars
- ✓ 25 000 € pour la création d'un city parc
- ✓ 45 000 € pour des travaux de bâtiments dont 15 000 € de travaux de mise en accessibilité et 18 000 € pour le changement des radiateurs aux gîtes
- ✓ 40 000 € pour des travaux à nos églises
- ✓ 300 000 € pour la construction d'une galerie marchande comprenant 2 cellules commerciales à louer, dont le cout total de l'opération est réparti sur les 2 exercices 2018 et 2019
- ✓ 94 000 € pour construire une halle pour les visiteurs du moulin. Le cout de ce projet a été revu par rapport à 2017 compte tenu qu'une partie des travaux sera finalement réalisée en régie.

- ✓ 100 000 € pour des travaux de voirie
- ✓ Enfin 255 000 € sont inscrits pour des travaux de défense contre la mer dont 150 000 € de RAR

En recettes d'investissement, sont inscrits :

- 275 000 € de FCTVA
- 95 000 € de taxe d'aménagement en lien avec les autorisations d'urbanisme
- + de 13 000 € de participation par la CMB pour les travaux de protection des réseaux eau de mer
- + de 43 000 € attendues en subventions pour les travaux dans nos églises (DRAC, fondation Langlois, Conseil Départemental et remboursement du HT reste à charge par l'association de sauvegarde des églises)
- 53 400 € de DETR pour les travaux de la rue du 28 juillet 1944
- + de 75 000 € de fonds FISAC et départementaux (contrat de pôle) pour l'opération de construction d'une galerie marchande
- 26 800 € de l'agence de l'eau pour les investissements de matériels dans le cadre du 0 phyto
- 55 000 € de fonds Leader et départementaux (contrat de pôle) pour la halle destinée aux visiteurs du moulin
- 80 000 € de fonds départementaux (contrat de pôle) pour l'acquisition du terrain destiné à la résidence séniors
- 4 160 € de fonds départementaux (contrat de pôle) pour le city parc
- + de 260 000 € attendus de l'Etat pour les travaux de défense contre la mer (principalement des RAR en rapport avec nos travaux réalisés en 2017)
- Un solde de DETR de 9 000 € pour les travaux réalisés à la Filature
- 10 000 € de remboursement du prêt de trésorerie avancée aux P'tits baigneurs qui sera soldé par un dernier versement en 2019
- Les 79 615 € attendus au titre de la PVR concernant les terrains de la Chantelourie qui sont dus dorénavant au budget principal, compte tenu de la clôture de ce budget annexe de la Chantelourie (le dernier lot ayant été vendu)

Il nous faut donc prévoir un emprunt de 266 000 €.

BUDGET LOTISSEMENT COMMERCIAL :

Ce budget annexe ne concerne aujourd'hui plus que les terrains aménagés/viabilisés face à la pharmacie et la maison médicale, représentant un stock de presque 70 000 €, équilibrant alors cette opération.

L'assiette foncière prévoit pour moitié l'implantation de deux cellules commerciales (galerie marchande). Ainsi, il est prévu un reversement du budget principal de presque 35 000 €, soit la moitié de la valeur du stock terrains considérant cette emprise représentant la moitié de l'assiette foncière disponible et prévue pour construire ces deux cellules.

Ce budget annexe inscrit cette recette attendue du budget de la commune et 35 000 € de recettes attendues au titre de la réserve foncière restante attachée à cette opération.

BUDGET CAMPING :

Du côté du fonctionnement, la somme de 46 000 € avait été inscrite en prévision de dépenses en 2017 au titre des impôts sur bénéfice, suite à certaines réintégrations augmentant le résultat fiscal. Grâce aux différents montages réglementaires fiscaux opérés par les services de la Trésorerie, une DM a pu être présentée au conseil municipal réduisant cette dépense à la somme de 21 000 €. L'année 2018 inscrit une provision de 3 280 € pour les impôts sur bénéfice.

Quelques modifications sont à noter dans les charges, l'augmentation du montant de location de l'emprise foncière par la commune (+ 7 000 €) et la nouvelle répartition des charges de personnel, la camping devenant l'employeur direct de l'agent en charge de l'entretien des extérieurs jusqu'à mis à disposition par la commune.

Les recettes attendues sont calquées sur celles de l'exercice précédent donc évaluées avec prudence.

Du côté des investissements, 100 000 € de travaux d'aménagements de nouvelles parcelles, de travaux de voirie et d'éclairage extérieur ont été réalisés en 2017, ainsi que quelques investissements de mobiliers pour l'accueil.

Cette année 2018 prévoit la dernière tranche de travaux d'électricité pour les emplacements de passage et quelques acquisitions de matériels pour la somme de 4 200 €. Un emprunt de 9 200 € est inscrit pour financer ces investissements, et l'emprunt pourrait être réalisé en toute fin d'année.

Du côté de la dette du camping, les annuités baisseront en 2022 (- 20 000 €/an) et en 2023 (- 15 000 €/an).

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les importants travaux prévus en 2017 et faisant suite au diagnostic réalisé en 2016 n'ont pas été réalisés, compte tenu des démarches d'études de sols préalables et de nos obligations en matière d'appel public à la concurrence. Ainsi, nous reportons la prévision de dépenses d'investissement. Cette somme a été ajustée à la hausse, au vu des dernières estimations et la somme de + de 1 300 000 € est inscrite pour réhabiliter nos réseaux. Nous prévoyons aussi la mise en place du traitement de phosphore (presque 30 000 €).

La compétence deviendra obligatoirement communautaire au 01/01/2020 et la commune s'est d'ores et déjà engagée à suivre les prescriptions de l'Agence de l'eau et des autres services de l'Etat pour maintenir ses résultats en matière de rejet et permettre ainsi la poursuite du développement urbain du territoire.

Ces investissements ne nécessitent pas d'augmentation du prix de l'eau ni d'apport du budget principal, grâce à un important autofinancement, aux aides de l'Agence de l'Eau (480 000 €) et au dispositif de prêt à taux 0 auxquels ces travaux sont éligibles à hauteur de 240 000 €. Et l'on retrouve une réserve de plus de 130 000 €.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHANTELOURIE :

On a vendu le dernier lot au prix de 50 000 € HT, recette que l'on retrouve en section de fonctionnement et payé 2 800 € de frais d'actes compte tenu d'une partie des frais à notre charge.

Le prix de vente de ce dernier lot avait profité d'un rabais et l'on trouve ainsi un déficit de presque 7 000 €, que l'on prévoit de couvrir par un reversement de la même somme du budget principal. Il est proposé de clôturer ce budget annexe qui n'attend plus qu'une recette au titre de la PVR de + de 79 000 €. Ainsi le budget communal va venir équilibrer ce budget annexe par cette somme de 79 000 € et on prévoit la même somme en recette attendue au titre de la PVR sur le budget principal.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA JEANNERIE :

Les travaux de ce lotissement sont terminés et les dernières dépenses sont inscrites pour cet exercice 2018, notamment par le fond de concours à la CMB qui n'a pas été versé.

L'opération finale présente un déficit de 26 000 € mais il faut garder en mémoire, le stock actuel comprenant des terrains prévus pour la 2^{ème} tranche (AK 22 Croulebois) dont l'acquisition était de 20 000 € donc un déficit « réel » de 6 000 € principalement lié à évolutions réglementaires en matière fiscale

de TVA sur marge. On inscrit un emprunt court terme pour équilibrer cette opération.

NOTRE DETTE :

En 2017, aucun emprunt n'avait été réalisé et il est inscrit un emprunt de 266 000 € pour cette année 2018, emprunt qui pourra être réalisé en toute fin d'année.

2 emprunts ont cessé fin 2017, représentant une annuité de 15 000 € et d'ici fin 2019, deux autres arriveront à échéance, représentant des annuités de 32 000 €.

POUR LES ANNEES FUTURES :

L'année 2017 a été celle de l'évaluation du coût des transferts de charges à la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, tant de fonctionnement que d'investissement, impliquant ainsi encore de nombreuses démarches administratives et opérations comptables.

Ce montant notifié pourrait être corrigé par la CLECT en 2018 et les élus représentant de notre commune devront rester vigilants face aux propositions qui seront alors inscrites pour plusieurs années.

La réflexion de revoir les contours de notre territoire communal et d'envisager la création d'une « nouvelle commune nouvelle » pourrait s'engager et ainsi définir les objectifs et enjeux communs de s'unir.

Mutualiser nos atouts pour assurer les meilleurs services à la population sans augmenter les charges et maintenir les actuelles ressources au titre des dotations de l'Etat.